

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.108

L'An deux Mille Huit, le 27 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par M. GIRAUD
Mlle BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme LEFEBVRE
M. CAU représenté par M. GONZALEZ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme WILLMANN représentée par Mme CIRAUD-LANOUE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Monsieur RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – CASINO – EXERCICE 2006/2007

RAPPORTEUR : Mme FAUQUET-MOLL

VOTE :

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Casino Barrière de Royan pour le casino, a transmis au Député-Maire un rapport annuel comprenant notamment les éléments définis à l'article R. 1411-7 de ce même code.

Il vous est proposé de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2006/2007,
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par le Casino Barrière de Royan pour l'exercice 2006/2007

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} juillet 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2006/2007

Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan

Casino Barrière de Royan

Sommaire

Introduction

- A - Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- B - Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

A - Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

I. - Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public.

II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II. - Article 15 du contrat de délégation

Rapport à la collectivité délégante

Le délégataire s'engage à produire chaque année avant le 1^{er} juin un rapport à l'autorité délégante, conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Sur la base des exigences locales de l'article précité, le rapport devra permettre à la collectivité de pouvoir vérifier de manière globale l'équilibre financier du contrat de délégation, ainsi que le coût réel du service public assuré et des obligations afférentes prévues au présent cahier des charges.

Le rapport doit également permettre une analyse de la qualité de service public assuré par le délégataire.

B - Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société Nouvelle d'Exploitation du casino de Royan exploitant le casino de Royan est une société anonyme simplifiée unipersonnelle au capital de 120.000 €uros dont le siège social est situé Esplanade de Pontailac à Royan, inscrite au RCS de Marennes sous le n° 337 829 824

La Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan est une filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 429 582 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris, représentée par son Président.

Le contrat de délégation de service public a été signé le 1^{er} novembre 2004 pour une durée de 10 ans et 7 mois expirant le 30 juin 2015. Aucun avenant n'a été conclu.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 7 Avril 2005 pour une durée de 5 ans expirant le 31 décembre 2009.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités par le cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Commentaires pour établissement - casino

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Faits marquants

Le 3 juillet 2007, la société a adopté la nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (SAS). De ce fait, le présent rapport rend compte également de la gestion de la société par le conseil d'administration de la société sous son ancienne forme pendant la période comprise entre le début de l'exercice et la date de sa transformation.

L'activité au cours de l'exercice 2006/2007 s'est poursuivie d'une manière normale. La société a appliqué au 1^{er} novembre 2006 la vérification de l'identité à l'entrée des jeux conformément à la réglementation en vigueur.

Le casino a installé 2 tables de Hold'em poker et a supprimé la Boule.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	19 837	19 433	(404)
Produit Brut Jeux de tables	774	696	(77)
Chiffre d'Affaires Restauration	1 252	1 206	(46)
Chiffre d'Affaires Autres	32	19	(13)
Total Chiffre d'Affaires BRUT	21 851	21 307	(544)
Prélèvement	(11 969)	(11 675)	(294)
CA NET	9 882	9 633	(249)

Evolution du produit brut machines à sous

L'activité machines à sous est en décroissance de 2% sur l'exercice, principalement en raison de la mise en place de la VDI et de l'ouverture d'un Casino concurrent à moins de 30 minutes depuis Juillet 2007.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit brut des jeux de tables affiche une décroissance significative de 10%.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

La restauration voit son chiffre d'affaires baisser également de 4%.

Evolution du prélèvement versé

Sous l'effet d'une décroissance du produit brut des jeux, le prélèvement baisse donc de 2%.

Commentaires sur l'évolution des charges

Les frais de personnel ont baissé de 4% du fait d'un absentéisme important.

Les charges d'exploitation bien maîtrisées ont diminué de 5%.

Le montant de la redevance du cahier des charges pour l'occupation des locaux s'est établi à 301.018 €uros pour un loyer immobilier annuel de 152.798 €uros

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le casino

Le bâtiment du casino appartient à la commune de Royan sur un terrain appartenant au domaine maritime.

Il est composé des espaces suivants :

- Un hall d'accueil
- Une salle de machines à sous
- Une salle de jeux traditionnels
- Un restaurant / salle de spectacle
- Un bar avec vue sur mer
- Un restaurant et un bar intégrés à la salle des jeux traditionnels
- Un bar d'ambiance
- Des espaces communs

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont été les suivants :

- Réalisation de travaux dans notre bar d'ambiance pour développer notre chiffre d'affaires.
- Renouvellement et équipement de machines à sous pour 384 K€
- Mise en place d'un nouveau jeu (texas holdem poker) pour redynamiser les jeux de tables traditionnels (28 K€).
- Amélioration de notre équipement de vidéo surveillance pour un montant de 35 K€ et réalisation d'investissements dans le cadre de nos équipements d'exploitation pour 131 K€

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

Conformément à l'article 13 du contrat de délégation entré en vigueur le 1^{er} novembre 2004, le prélèvement à employer perçu sur les recettes supplémentaires du casino tel que défini à l'article L 2333-57 du code général des collectivités territoriales est intégralement reversé à la commune de Royan.

Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 7 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 371 K€ en entretien maintenance

Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante:

- Valeur brute des biens de retour à la clôture : 657 k€
- Amortissement cumulé de ces biens : 77 k€
- Valeur nette comptable de ces biens : 580 k€

Autres points

Descriptif du personnel

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé en 2007 à 104 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 3,45% de la masse salariale et 1.678 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec des autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées du groupe GLB (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

II.1- Mesures de la qualité

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

<u>Ex 2005/2006</u>	<u>Ex 2006/2007</u>
462 178	348 438

Le système de comptage n'est pas comparable sur les deux exercices. (Mise en place du contrôle aux entrées le 01.11.2006).

Commentaire :

Le nombre d'entrées dans le casino affiche une baisse significative de 26 %

II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

<u>Ex 2005/2006</u>	<u>Ex 2006/2007</u>
39 941	38 664

Commentaire :

Le nombre de couverts servis est en décroissance de 3%.

II.1.3- Commentaires autres activités

Artistique

La société a toujours entrepris une politique d'animation et poursuivi ses efforts en matière de programmation de spectacles, afin que l'établissement soit un lieu de détente.

Sur l'exercice 2007, et indépendamment de la participation à l'effort culturel et artistique de la ville de Royan de 301 k€, le compte d'exploitation artistique présente un déficit de 216 k€

Un détail de la programmation est présent dans la partie III-2 du présent rapport.

II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)

Des enquêteurs anonymes effectuent des visites biannuelles dans tous les casinos du Groupe barrière et évaluent plus de 250 items autour de la qualité du produit, la norme service, la propreté et l'entretien des locaux.

Le résultat de ces enquêtes permet de déclencher des actions correctives et de faire progresser le niveau de nos prestations.

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des clients

II.2.1- Accueil, informations et suivi :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino de Royan s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés de son Groupe, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement portés sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les spectacles et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels les campagnes d'affichage et les annonces dans la presse.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités (hébergement) sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment.

L'établissement respecte son obligation légale de relever sur le registre officiel toute transaction de joueur supérieure à 1000 €.

Par ailleurs, une déclaration de soupçon doit être effectuée selon la loi, en cas de doute ou de suspicion de blanchiment d'argent, auprès de la cellule « Tracfin ».

Le casino s'attache à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Trois services administratifs officiels effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les deux à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et

remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations incendie pour le personnel (ERP 1 et ERP 2) et les pompiers effectuent une fois par an un exercice d'évacuation qui permet de mettre en pratique les consignes de sécurité (guides-files, serres-files...). Cet exercice, est également très utile aux pompiers, il leur permet d'avoir une bonne connaissance de l'établissement ce qui peut leur faire gagner un temps précieux en cas d'intervention.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée. Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs des fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

Nous adaptons notre décoration suivant les manifestations à thèmes que nous organisons.

II.2.4- Environnement et développement durable

Soucieux d'être un acteur actif de la politique de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Royan a pris soin de mettre en place une gestion responsable des déchets (tri sélectif, recyclage, traitements...) tant solides que liquides ou gazeux.

De plus, dans un souci d'économie et de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Royan s'efforce de maîtriser et d'optimiser ses consommations d'énergies (électricité, gaz...) et de limiter sa consommation d'eau, ressource rare et précieuse afin d'en éviter tout gaspillage.

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	20 610	20 129	-481	- 2%

I. Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (<i>cahier des charges</i>) (<i>Tx = x% ou tranche</i>)	1 984	1 937	-47	-2%
	15%	15%		
- Compte 471 PAE	64	64		
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat (<i>dans un max. de 5% du budget de la ville</i>)	796	776	-20	-2%
TOTAL PLVT	2 844	2 777	-67	- 2%

	N-1	N	Valeur	%
- Contribution spécifique au cahier des charges				
- - article 22 : participation à l'effort culturel et artistique de la ville de Royan	307	301	-6	- 2%
TOTAL CONTRIBUTION				

	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation	149	153	4	3%
TOTAL redevance domaniale	149	153	4	3%
TOTAL GENERAL	3 300	3 231	- 69	- 2%

II. Historiques sur 5 ans

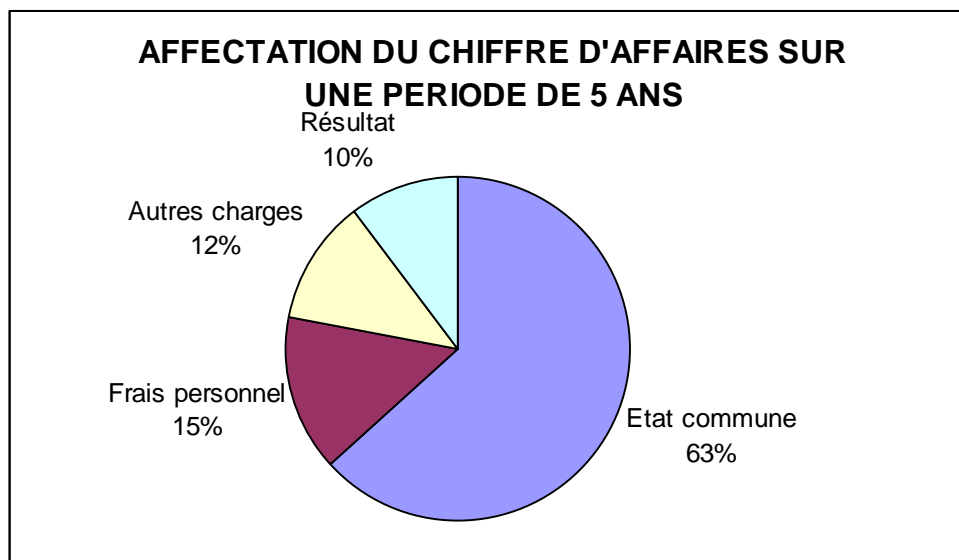
	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	21 307	21 851	21 471	20 997	19 726	105 352
Etat Commune (1)	13 524	13 981	13 944	13 017	12 200	66 666
Frais de personnel (2)	3 396	3 295	3 081	3 113	2 808	15 693
Autres Charges	2 405	2 404	2 196	2 428	2 862	12 295
Résultat net	1 982	2 171	2 250	2 439	1 856	10 698

Détail (1)

Prélèvement	11 675	11 969	11 803	11 287	10 622
Loyers versés à la ville	153	149	145	92	89
Impôts et Taxes (LF)	398	450	515	431	400
Cahier des charges	301	307	305		
Impôt société	997	1 106	1 192	1 207	1 089
Total	13 524	13 981	13 960	13 017	12200

(2) : y compris participation

+



III.2- Compte-rendu technique

1) Artistique / Culturel

a) Programmation dans le casino :

ES ANIMATIONS EN 2007

Date	Principales animations	
Concerts		
manche 5 novembre 2006	FABIEN MARY QUARTET	Composition & standard
manche 3 décembre 2006	THE PFISTER SISTERS	Jazz vocal
manche 7 janvier 2007	LENNY LAFARGUE JACKIE BELL	Blues & swing
manche 4 février 2007	ALASOURCE	Chanson Française composition & swing
manche 4 mars 2007	ANTOINE HERVIER QUARTET	Composition & swing
manche 1 avril 2007	ALBOP QUINTET	swing, bop, boogie
manche 13 mai 2007	MAMA'S BISCUIT	Swing & Blues
manche 3 juin 2007	JEAN PIERRE DEROUARD	Hommage a Amstrong
manche 1 juillet 2007	DEPTRAT JAZZ QUARTET	Duke ellington Art Blakey standard
manche 5 août 2007	DOS GRINGOS	Jazz Manouche
manche 2 septembre 2007	CLAIRE BENOIT JAZZ QUARTET	Composition & standard Jazz vocal
manche 7 octobre 2007	MOSAIC JAZZTET	Jazz 50' 60
Théâtre		
manche 24 décembre 2006	ISSUE DE SECOURS	
manche 31 décembre 2006	7 INCROYABLES VOYAGES	
medi 20 janvier 2007	TROPICAL FOLIES	
mercredi 14 février 2007	ST VALENTIN ORCHESTRE T. COUDRET	
medi 24 mars 2007	SEDUCTION	
medi 26 mai 2007	LA CONQUETE DE L OUEST	
medi 23 juin 2007	EN VOGUE	
medi 15 septembre 2007	LES ETOILES DE CHINE	
medi 20 octobre 2007	WELCOME TO CABARET	

Date	Animations hebdomadaires
jeudi après midi	rendez-vous dansant (novembre à avril) - 11 animations sur l'année
mercredi soir	dîner dansant - 3 animations sur juillet et août
vendredi soir	dîner dansant - 56 animations sur l'année
medi soir	rendez-vous "Music Live" gratuit - 48 animations sur l'année

Date	Soirées de qualité en collaboration avec "Royan Culture"
jeudi 21 avril 2008	FESTIVAL CHANSON FRANCAISE - Anne Peko chante Piaf
jeudi 21 août 2007	FESTIVAL TRES ROYAN, TRES JAZZ - Ronald Becker
mercredi 22 août 2007	FESTIVAL TRES ROYAN, TRES JAZZ - Les Haricots Rouges
jeudi 23 août 2007	FESTIVAL TRES ROYAN, TRES JAZZ - Evasion
du 17 AU 19 Juillet	ACADEMIE MUSICALE DE ROYAN

2) Contribution au développement touristique

a) Actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville

Date	Action	Participation financière directe	Prestation prise en charge par le casino	Echange marchandise
déc-06	Illumination de la facade spécial Noël (6 semaines)	8 105		
	GUIDE / PLAN			
janv-07	Guide d'accueil - Office de Tourisme de Saintes	360		
avr-07	Guide d'accueil - Syndicat d'initiatives Royan	802		
mai-07	Guide d'accueil - Office de Tourisme de Royan	366		
mai-07	Guide des Vacances - Saint Palais	798		
janv-07	Plan de Saintes - Office de Tourisme de Saintes	795		
janv-07	Plan de Royan - Syndicat d'Initiatives de Royan	391		
janv-07	Agenda de Royan 2006 - Office de Tourisme de Royan	4 112		
janv-07	Pages jaunes	1 903		
févr-07	Journal côte de Beauté	1 571		
COTISATION				
févr-07	Cotisation annuelle - Syndicat d'initiatives St Georges de Didonne	112		
févr-07	Club des Hôtel et restaurateurs du Pays Royannais	150		
mars-07	Cotisation annuelle - Syndicat d'initiatives Saintes	89		
mars-07	Site internet - Office de Tourisme	181		
avr-07	Partenariat annuel Hippodrome de la Côte de Beauté	3 213		
avr-07	Cotisation annuelle -Guide d'accueil - Syndicat d'initiatives Vaux/Mer	325		
mai-07	Cotisation annuelle - Syndicat d'initiatives Saint Palais	116		
juil-07	Partenariat annuel Syndicat de Pontailac	2 640		800
	Club entreprises	165		
juin-07	Cotisation annuelle - Syndicat d'initiatives Royan	125		
		26 319	0	800
Total 2007			27 119	

b) Sponsoring, Partenariat

Date	Action	Participation financière directe	Prestation prise en charge par le casino	Echange marchandise
janv-07	Amicale des Sapeurs Pompiers de Royan	170		
avr-07	Partenariat annuel Hippodrome de la Côte de Beauté	3 213		
avr-07	Cotisation annuelle - GICC	547		
avr-07	Tulipes contre le cancer	200		
avr-07	SOS Joueurs	1 167		
mai-07	Challenge voile Inter-entreprise			3 856
mai-07	Golf de Royan - Carnet de parcours	598		
mai-07	Partenariat annuel Syndicat de Pontailac	2 640		800
juin-07	Cotisation annuelle - Club d'entreprise de Royan	165		
juil-07	Election Miss Pontailac 2006			330
juil-07	Jumping International de Royan	4 000	1 000	2 500
juil-07	Partenariat annuel Chamois Niortais	15 191		
juil-07	Un violon sur le Sable	2 547		320
juil-07	Vethathlon du Chay	90		64
juil-07	Trophée de Golf			750
janv-07	Partenariat annuel - Triath'Club			300
sept-07	Tri-relais de Royan		640	
oct-07	Partenariat annuel ROC OMNISPORT	520		7 712
mai-07	Mondiale Billes	730		
mai-07	Royan Vaux Ligue 1 match	200		
mai-07	Association 100 km côte	750		
mai-07	FFC	270		
oct-07	Rallye "Dunes et Marais"		500	
		32 998	2 140	16 632
Total 2007			51 770	

c) Revue de presse :

oct-06

- o Article le jeudi 18 octobre réalisation d'un tournoi de poker par la ligue Rochelaise de Poker SUD OUEST

nov-06

- o Article le jeudi 2 et vendredi 3 novembre article sur l'application de loi "vérification d'identité"
- o jeudi 15 novembre présentation du one woman show de Karine Ambrosio

déc-06

- o Article le vendredi 29 décembre article sur la "vérification d'identité" parution Royan SUD OUEST
- o La Caïna en concert au Xobam article du vendredi 07 décembre départemental SUD OUEST
- o Vendredi 01 décembre présentation des Pfister Sister article départemental SUD OUEST

janv-07

- o Jeudi 4 janvier bilan sur la mise en place de la vérification d'identité parution régionale SUD OUEST

août-07

- o Lundi 20 août 2 articles sur le festival de Jazz parution Royan SUD OUEST

d) Opérations Commerciales

6 programmes d'animation	47718
Frais de création	9755
Frais d'impression	25116
Frais de distribution	12847

Axées sur la programmation artistique

12 Dîners concert Jazz	62526
Frais artistiques	12 526
Frais publicitaires (Sud Ouest, affichage)	50 000

9 Dîners spectacle	78034
Frais artistiques	32 034
Frais publicitaires (Sud Ouest, affichage)	46 000

48 Music Live	22749
Frais artistiques	22749

11 Mardis dansant	6320
Frais artistiques	5740
Frais publicitaires (Sud Ouest, affichage)	580

59 Dîners dansants	60532
Frais artistiques	60532

Total 2007 **277 879**

3) Restaurant(s) / Bar(s)

Tous nos points de vente sont soumis à vérification d'identité à l'exception du bar ambiance Xobam.

Atlantic Restaurant

Le restaurant est ouvert 7 jours sur 7 de 12h à 14h et de 19h30 à 23h30

Sa capacité est de 180 personnes. La carte proposée est renouvelée 4 fois par an

Une carte est disponible en annexe.

Le restaurant accueille une clientèle individuelle et de groupe. L'espace peut être privatisé.

Bar Atlantic café

Le bar est ouvert 7 jours sur 7 de 10h à la fermeture du casino.

Sa capacité est de 40 places assises et de 12 mètres linéaires de bar.

La carte proposée est renouvelée chaque année.

Une carte est disponible en documents joints.

Le bar et restaurant des Jeux de table

Le restaurant est ouvert 7 jours sur 7 de 20h30 à 23h30

Sa capacité est de 30 personnes. La carte proposée est renouvelée 4 fois par an

Une carte est disponible en annexe.

Le restaurant accueille essentiellement une clientèle individuelle. L'espace peut être privatisé.

Le bar est ouvert 7 jours sur 7 de 20h30 à la fermeture de la salle des jeux.

Le bar dispose d'un comptoir de 4 mètres linéaires.

La carte proposée est renouvelée chaque année.

Une carte est disponible en documents joints.

Le bar d'ambiance Xobam' Lounge bar

L'espace est ouvert les vendredis de 19h à 2h, les samedis de 19h à 4h en basse saison.

En période estivale, le bar est ouvert tous les jours de 19h à 4h.

La capacité est de 70 places assises et l'espace dispose d'un comptoir de 7 mètres linéaires.

Une cartes est disponible en annexe.

L'activité :

	N-1	N
Nbre de Cvts	39 941	38 664
Ticket moyen	23,18	23,83
CA TTC	1 493	1 441

Commentaires :

Nous avons augmenté notre ticket moyen de 2.8%.

Nous constatons une baisse du nombre de couverts en partie du à la mise en place de la vérification d'identité pour l'accès au restaurant.

5) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

CASINO BARRIERE ROYAN - Effectifs à fin octobre 2007

ACCUEIL VDI	9
ANIMATION	1
DAF	3
DIRECTION GENERALE	1
DRH/PAIE	2
ENTRETIEN	8
JEUX DE TABLES	17
MARKETING	1
MAS	29
RESTAURATION	25
SECURITE	9
TOTAL	105

b) Organigramme de l'établissement (non nominatif)

L'organigramme est disponible en documents joints.

c) Formations réalisées

Le détail des formations internes et externes effectuées en 2007 est disponible en documents joints.

IV- Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Changement de réglementation

Les casinos, en France, vont connaître un profond changement de leur mode d'exploitation. Suite à des négociations et des échanges entre les autorités de tutelle et les syndicats professionnels, de nouvelles possibilités et de nouvelles obligations ont été édictées. Elles ont été résumées dans un protocole « Sur la promotion du jeu responsable » décidant d'une réforme de la réglementation des jeux.

Ce protocole a été pour partie repris dans le décret n°2006-1595 du 13 décembre 2006 modifiant le décret du 22 décembre 1959 et dans un arrêté du 14 mai 2007.

Le décret de 2006 prévoit notamment une vérification de l'identité à l'entrée des salles de jeux, pour tous les clients dans le but d'empêcher plus efficacement l'accès aux jeux des mineurs et des interdits de jeux.

Cette mesure, en place depuis le 1er novembre 2006 dans tous les casinos du groupe, est couplée à une série de contreparties courantes à l'étranger, telles que la suppression du droit de timbres (effective le 1er mai 2006), la possibilité de communiquer vers le grand public de manière beaucoup plus libre, l'accès à de nouvelles technologies liées à l'exploitation des machines à sous.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, notre établissement interdit la consommation de tabac dans l'ensemble de ses espaces, appliquant ainsi strictement la loi contre le tabagisme.

Soucieux d'accueillir tous les publics, sans discriminer les fumeurs, nous proposons à ces derniers des espaces réservés qui respectent scrupuleusement les directives du décret d'application.

Malgré l'anticipation et les mesures mises en place, nous subissons très fortement l'impact lié à la baisse de fréquentation de notre casino, à l'instar de ce qu'ont vécu nos voisins européens (Italie, Malte, Royaume-Uni...). Cette baisse d'activité (environ 10 % depuis le 1^{er} janvier 2008) aura inévitablement des conséquences financières pour la concession et les prélèvements communaux.

Perspectives de résultats

Nous budgétions un CA net en baisse de 2.3% du fait de la loi Evin et de la vérification d'identité dans tout le casino y compris au restaurant.

De plus nous avons un nouveau concurrent à la Tremblade depuis Juillet 2007.

Vous trouverez annexé ci-joint notre prévisionnel pour 2008

- Documents joints -

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
Cartes Restaurant et bars
Organigramme
Formations
Rapports Commissaires aux comptes
Rapport de gestion
Compte d'exploitation prévisionnel

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Désignation de l'entreprise : CASINO DE ROYAN				Durée de l'exercice précédent * 12		
Adresse de l'entreprise ESPLANADE DE PONTAILLAC, 17200 ROYAN				Néant *		
Numéro SIRET * 33782982400016		Code APE 927 A				
				Exercice N clos le, 31/10/2007	N-1 31/10/2006	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	80 800	68 302	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 933 113	1 201 049	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	206 420	703 397	
Immobilisations en cours	AV	AW		12 158		
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	23 958	67 504	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		2 417	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 244 292	2 015 333	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	73 097	74 158	
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT	5 967	7 948	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	15 656	15 334
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 572 282	2 689 386
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF		CG	257 691	351 270	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	39 849	51 703	
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 656	3 189 800	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3 259 948	5 205 132	
Revenants : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CASINO DE ROYAN

Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	12 700	1 981
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 982 449	2 170 719
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 127 149	2 304 700
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		29 340
	Provisions pour charges	DQ	4 777	45 644
	TOTAL (III)	DR	4 777	74 984
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	550	6 518
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	260 176	224 539
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 951 270	2 027 646
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	62 617	82 666
Autres dettes	EA	525 504	484 079	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 800 118	2 825 448	
Écarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 932 044	5 205 132	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 799 568	2 818 931	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CASINO DE ROYAN

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	7 632	FB	FC	7 632	9 920	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	9 670 790	FH	FI	9 670 790	9 953 747
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 678 422	FK	FL	9 678 422	9 963 667	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		35 725	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	162 746	115 758	
	Autres produits (1) (11)				FQ	25 028	7 572	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 866 196	10 122 722
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	5 564	6 961	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	1 981	(1 003)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	440 783	428 380	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(1 983)	394	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 869 805	1 941 464	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	398 350	449 635	
	Salaires et traitements *				FY	2 263 072	2 104 695	
	Charges sociales (10)				FZ	657 265	716 005	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	571 365	508 841	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	118	1 288			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)				GE	449 664	448 423	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 655 985	6 605 084	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 210 211	3 517 638	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	75 577	69 445	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 666	8 554	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	13	55	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	82 256	78 054	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	11 463	2 373	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS	80	18	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	11 542	2 391	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	70 714	75 663	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 280 924	3 593 300	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CASINO DE ROYAN

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 256		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 921		7 226
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	40 867		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	58 045		7 226
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 713		2 222
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 713		2 222
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	51 331		5 004
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	312 113		321 455
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 037 694		1 106 130
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 006 496		10 208 002
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 024 047		8 037 283
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 982 449		2 170 719
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	13 827	
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	132 364		110 383
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGUL CHARGES SOCIALES					12 975
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 281
REPRISES S/PROV IMPOTS					40 867
VNC DES IMMOS CEDEES			6 713		
+/- VALUE DES IMMOS CEDEES					2 921
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
Désignation de l'entreprise										CASINO DE ROYAN		1		2		3			
INCORP.										TOTAL I		KB		KC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES										KG		KH		KI					
Terrains										KJ		KK		KL					
Constructions										KM		KN		KO					
Sur sol propre										L9		KP		KQ					
Dont composants										M2		KR							
Sur sol d'autrui										M1		KS		KT		494 256			
Dont composants										M3		KV		KW		24 319			
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										M2		KY		KZ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		LB		LC		7 077			
Dont composants										M3		LE		LF					
Autres immobilisations corporelles										LH		LI		LJ		12 158			
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LH		LK		LL					
Matériel de transport *										LH		LN		LO		537 811			
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH									
Emballages récupérables et divers *										LH									
Immobilisations corporelles en cours										LH									
Avances et acomptes										LH									
TOTAL III										LN									
FINANCIERES										8G		8M		8T					
Participations évaluées par mise en équivalence										8U		8V		8W					
Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V		300			
TOTAL IV										1Q		1R		1S		300			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØH		ØJ		539 504			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
										Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.										TOTAL I		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		LW		149 654 IX			
CORPORELLES										LX		LY		LZ					
Terrains										MA		MB		MC					
Constructions										MD		ME		MF					
Sur sol propre										MD		MH		MI					
Sur sol d'autrui										MG		MK		ML					
Inst. gales, agenots et am. des constructions										MJ		MN		MO		4 134 162			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										MM		MP		MR		6 427			
Dont composants										M2		MQ		MS		174 123			
Autres immobilisations corporelles										MP		MT		MU		20 994			
Inst. gales, agenots, aménagements divers										MS		MW		MV		12 158			
Matériel de transport										MP		NA		NB					
Matériel de bureau et mobilier informatique										MS		NE		NF					
Emballages récupérables et divers *										MV		NH		NI		4 977 517			
Immobilisations corporelles en cours										MY									
Avances et acomptes										NC									
TOTAL III										NG						374 738			
FINANCIERES										ØU		M7		ØW					
Participations évaluées par mise en équivalence										ØX		ØY		ØZ		80 000			
Autres participations										2B		2C		2D					
Autres titres immobilisés										2E		2F		2G		2 417			
Prêts et autres immobilisations financières										2E		2F		2G		82 417			
TOTAL IV										NJ		NK		2H		82 417			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØK		ØL		ØM		5 209 588			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CASINO DE ROYAN

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	79 958	PF	842	PG		PH	80 800
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 813 211	QA	466 656	QB	346 754	QC	2 933 113
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	33 548	QE	76 799	QF	276	QG	110 070
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90 276	QM	27 068	QN	20 994	QO	96 350
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 937 035	QV	570 523	QW	368 024	QX	3 139 533
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 016 993	ØP	571 364	ØQ	368 024	ØR	3 220 333

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	inst. gales, agenc et an. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Total général (I + II + III)	X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6
Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)	Y7	Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)		Y8	Total général non ventilé (Y7 - Y8)		Y9

CADRE C

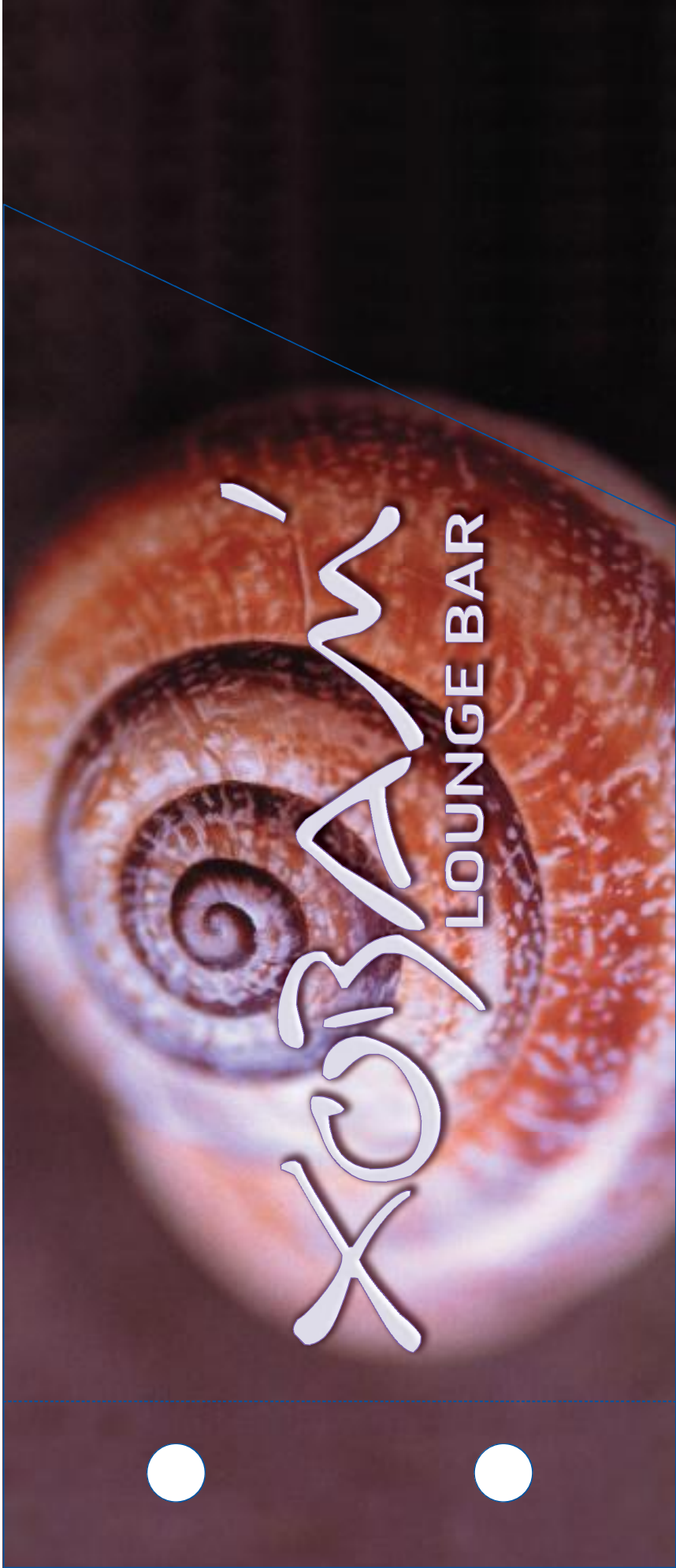
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	B1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© Invoize



XOBAM

LOUNGE BAR



CHAMPAGNE

FOUQUET'S Cuvée Tradition

50 € Bouteille

Coupe 12 cl

8 €



MOET ET CHANDON Brut Impérial

60 € Bouteille

Coupe 12 cl

10 €

Nez: délicatement fruité et floral.

En bouche: souple puis charnu, finale fraîche et persistante.



GOSSET Grande Réserve

60 € Bouteille

Nez: frais et équilibré, parfum de senteurs florales et végétales.

En bouche: goût chaleureux, saveurs de figes et pruneaux séchés, douceur et raffinement.

MOET ET CHANDON Brut Impérial Rosé**Nez:** senteur de fraise des bois et groseille.**En bouche:** fruité et éclatant, cœur de bouche tendre, finale fraîche et souple.**80 €**

Bouteille

**VEUVE CLICQUOT Carte Jaune****Nez:** puissant, fruité puis vanillé et brioché.**En bouche:** attaque dynamique puis harmonie fruitée.**80 €**

Bouteille

**MOET ET CHANDON Cuvée Dom Pérignon****Nez:** parfum d'amande fraîche et pamplemousse puis de noix de cajou.**En bouche:** le satin roule et se déroule, instant d'apaisant avec une finale qui vibre.**160 €**

Bouteille

Champagne

COCKTAIL

FINE ANGELS

Cognac, nectar de poire, gingembre

9 €

COJITO

Cognac, menthe fraîche, citron,
eau gazeuse

9 €

VENUZIA

Martini blanc, martini dry, citron,
crème d'abricot, crème de banane,
curaçao bleu

9 €

SENSUAL

Pernod, gloss, nectar de framboise,
sirop de fraise bonbon

9 €

BON VOYAGE

Southern comfort, téquila, amaretto,
jus d'ananas, jus d'orange

9 €

LES 3 ILETS

Rhum blanc, crème d'abricot,
nectar de goyave, ananas frais,
sirop de rose

10 €

RED DRAGON

Téquila, grand marnier,
sirop de grenadine,
fruits rouges, thé glacé

10 €

GREENCH

Vodka, watermelon, cointreau,
kiwi frais, sirop de fruit de la passion

10 €





PASSIONNATA
Champagne, grenadine,
coïntreau, jus d'orange

13 €

FLORINA

Champagne, grand marnier,
crème de pêche, sirop de rose

13 €



Sans alcool

MAURICIUS

Jus de mangue, goyave,
ananas, banane

8 €

BANELENA

Nectar de banane, sirop de chocolat,
sirop de vanille, limonade

8 €

ROSE BONBON

Nectar de framboise,
nectar de fraise, lait, crème de coco

8 €

COGNAC

6



HENNESSY X.O

2 cl 10 €

Bouteille

450 €

D'une grande richesse de caractère, puissant, masculin et généreux. Assemblage d'une centaine d'eaux-de-vie âgées jusqu'à 30 ans.

Nez: arômes de fruits secs, puis chocolat adouci par un nez d'épices, odorante de fruits confits, chêne et vieux cuirs.

En bouche: élégant et robuste; puissance de notes poivrées, belle longueur avec des notes finales douces de cannelle et de vanille.



HENNESSY PARADIS Extra

2 cl 18 €

Bouteille

700 €

Vénéral par les connaisseurs du monde entier, il est un des secrets les mieux gardés de la maison Hennessy. Composé de plus d'une centaine d'eaux-de-vie rares, pour certaines distillées à la fin du XIX^{ème} siècle.

Nez: révèle en vagues successives sa palette aromatique complexe d'épices, de fruits confits et de roses séchées.

En bouche: parfums d'épices et fruits confits mâtres en palais, puissant et intense puis harmonie soyeuse et persistante.

RICHARD HENNESSY Cognac

2 cl

60 €

Bouteille

2 200 €



Hommage au Fondateur de la maison Hennessy d'un raffinement extrême. Sélection unique de plus d'une centaine d'eaux-de-vie retenues parmi la fabuleuse réserve de la maison Hennessy.

Nez : richesse de parfums liés entre eux par le temps.

En bouche : longue persistance en bouche, il livre toute la quintessence de son goût.

Découverte Hennessy

Dégustation de trois cognacs Hennessy :
Hennessy X.O (2cl), Hennessy Paradis Extra (2cl), Richard Hennessy (2 cl).

75€

Cognac

COGNAC



RÉMY MARTIN X.O Excellence Fine Champagne 2 cl 10 €

Somptueux mariage d'arômes opulents et de texture veloutées.

Nez: notes de fleurs blanches, notes de fruits mûrs comme la prune et la figue et notes épicées de cannelle et de noisette.

En bouche: velouté, riche et persistant.



RÉMY MARTIN Extra Fine Champagne 2 cl 18 €

La quintessence du cognac Fine Champagne.

Nez: notes fruitées de prune confite, notes florales de chèvrefeuille et de narcisses et notes épicées de safran et de bois de santal.

En bouche: concentré d'arômes boisés et épicés.

Louis XIII de RÉMY MARTIN Grande Champagne

2 cl

60 €

Assemblage exceptionnel, exclusivement composé d'eaux-de-vie provenant de Grande Champagne, le cru le plus prestigieux de la région de Cognac. Pour élaborer la quintessence du cognac, trois générations de maîtres de chai se sont succédées.

Nez: une gamme infinie de senteurs: jasmin, chèvrefeuille, iris, immortelle, fruits confits, prunes, fruits de la passion, épices rares, gingembre, noix de muscade, boîte à cigare.

En bouche: le feu d'artifice continue. Fleurs capiteuses de jasmin, iris, chèvrefeuille... Fruits mûrs: figue et prune. Épices: bois de santal enrobé de miel.



Découverte Rémy Martin

Dégustation de trois cognacs Rémy Martin :
Rémy Martin XO (2 cl), Rémy Martin Extra (2 cl), Rémy Martin Louis XIII (2 cl).

75 €

Cognac

COGNAC



FRAPIN Grande Champagne Domaine Château de Fontpinot XO

2 cl

8 €

Très vieille Réserve du Château.

Nez: bouquet subtil, complexe et persistant. composé d'arômes de fruits confits puis de notes de porto et du fameux "Rancio" ainsi que des notes d'aubépine et de fleurs sauvages.

En bouche: les tanins vanillés du bois se développent généreusement et soutiennent des arômes de fruits confits comme l'abricot et l'orange.



FRAPIN VIP XO Grande Champagne

2 cl

10 €

Allié âge, rondur, bouquet et finesse. Enrichie d'eaux de vie très anciennes.

Nez: bouquet très riche, composé d'épices et de fleurs mêlées caractéristiques de la très vieille Grande Champagne distillés sur lies.

En bouche: rondur et finesse.

FRAPIN Extra Grande Champagne2 cl **18 €**

Issu de la réserve ancestrale de la famille Frapin, exclusivement vendangé, distillé et amoureusement vieilli en fûts.

Nez: bouquet très doux, complexe et subtil de vieux porto mêlé aux effluves de boîtes à cigares en bois.

En bouche: longueur exceptionnelle.

*Découverte Frapin*

Dégustation de trois cognacs Frapin :
Frapin Château de Fontpinot XO (2 cl), Frapin VIP XO (2 cl), Frapin Extra (2 cl).

30 €

Cognac

COGNAC

COGNAC TONIC

14 cl
8 €

HENNESSY Fine de Cognac VSOP

2 cl
4 €

MARTELL XO

2 cl
10 €

MARTELL COHIBA

2 cl
18 €

HENNESSY VS

Bouteille
90 €

Dégustation de l'XO

Dégustation de trois cognacs XO:
 Hennessy X.O (2 cl),
 Rémy Martin XO (2 cl),
 Fropin VIP XO (2 cl).



25€

Dégustation de l'Extra

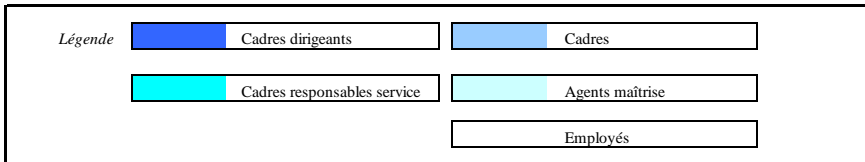
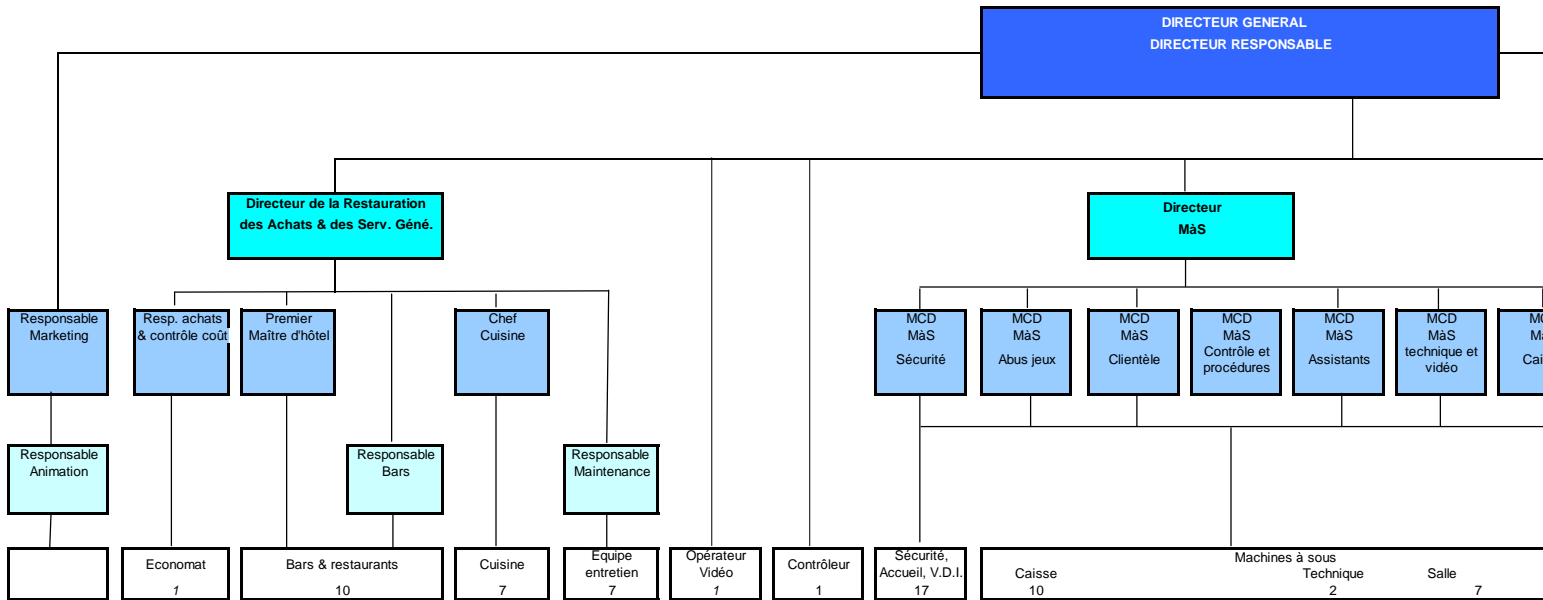
Dégustation de trois cognacs Extra :
 Hennessy Paradis Extra (2 cl),
 Rémy Martin Extra (2 cl),
 Fropin Extra (2 cl).



45€

Cognac

ORGANIGRAMME



Casino Barrière de Royan

Plan formation 2007

Domaine	Nbre souhaits entretien pro	INTERNE	Cat	Formation	Organisme ou Formateur interne	Lieu	DATES	Nbre personnes								Nbre de jours	Nbre heures de la formation	Total heures	FRAIS PEDAGOGIQUES	
DIVERS			1	Formation SAFRAN	WISEA	NEUILLY/SEINE	30 mars 2007			1					1	1	7	7	595	
DIVERS	1		3	Développer votre créativité à écrit	Stratégie - 0146292385 nme GANZIAMI		2 et 3 juillet 2007					1	1	2	14	14		1 765		
MANAGEMENT			2	Le droit social et la planification du temps de travail	Académie LB	CASINO ROYAN	3 juillet 2007		2	6	1		2	11	1	7	77	2 805		
MANAGEMENT			3	Communiquer et manager niveau 1	regard 9	NANTES	11, 12 et 13 septembre 2007						1	1	3	21	21			
MANAGEMENT			3	Communiquer et manager niveau 1	regard 9	NANTES	13, 14 et 15 novembre 2007			1			1	2	3	21	42	1 200		
MANAGEMENT			3	Communiquer et manager niveau 3	regard 9	NANTES	11, 12 et 13 décembre 2007		1				1	1	3	21	21	600		
METIER			1	Carte casinopass	Académie LB	BORDEAUX	15 janvier 2007			1			1	2	1	6	12			
METIER			1	Carte casinopass	Académie LB	ENGHIEN	12 février 2007				2			2	1	6	12			
METIER			1	Formation hold'em poker	CERUS	BORDEAUX	30 janvier au 1er février 2007		1		1			2	3	18	36	1 700		
METIER		X	1	Formation texas hold'em	SB	BORDEAUX	11 septembre 2007				1			1	1	7	7			
METIER		X	1	Formation texas hold'em	SB	ROYAN	17 septembre au 4 octobre 2007	1	1		2			4	2	12	48	414		
METIER		X	1	Formation texas hold'em	SB	ROYAN	17 septembre au 4 octobre 2007	1	2		3			6	1	7	42	311		
METIER		X	1	Formation texas hold'em	SB	ROYAN	17 septembre au 4 octobre 2007		1		2			3	2	6	18	207		
METIER		X	1	Hold'em		CASINO ROYAN	19 et 20 février 2007		4		5			9	1	7	63		173	
METIER			1	Hold'em	Académie LB	DEAUVILLE	20 mars 2007			2				2	1	7	14			
METIER			1	Hold'em	Académie LB	DEAUVILLE	26 au 29 mars 2007		1		1			2	4	28	56			
METIER		X	2	Formation abus jeu	G. CADAUGADE	ROYAN	22 juin 2007				3			3	0	1,4	4,2			
METIER		X	2	Formation abus jeu	G. CADAUGADE	ROYAN	22 juin 2007				3			4	0	1,4	5,6			
METIER		X	2	Formation abus jeu	G. CADAUGADE	ROYAN	29 juin 2007	1	2		2			5	0	1,4	7			
METIER		X	2	Formation abus jeu	G. CADAUGADE	ROYAN	29 juin 2007	4			3			7	0,20	1,4	9,8			
METIER		X	2	Formation interne jeux mas	SC	ROYAN	29 mai 2007	3			2			5	1	7	35	306		
METIER		X	2	Formation interne jeux mas	SY	ROYAN	7 juin 2007				4			4	1	7	28			
METIER		X	2	Formation interne mas		ROYAN/LR	janvier février 2007				1			1	14	98	98			
METIER	1	X	2	Formation jeux de table	SC	CASINO ROYAN	20 février 2007	1		1	3			6	1	7	42	306		
METIER	1	X	2	Formation jeux de table	SB	ROYAN	16 au 19 septembre 2007				1			1	4	28	28			
METIER	1		2	Formation Mécanique et électrique machine perçante	CAPS international	CASINO ROYAN	17 et 18 avril 2007	2		2				4	2	14	56	1 780		
METIER	3	X	2	initiation au contrôle		CASINO ROYAN	13, 14 et 16 février 2007	2			1			3	1	7	21			
METIER	1	X	2	initiation technique	CG	CASINO ROYAN	12 février 2007				1			1	1	7	7			
METIER			2	MIX BILL ACCEPTOR	Casino La Rochelle	CASINO LA ROCHELLE	31 mars 2007				2			2	1	7	14			
METIER			2	Ecole des chefs	INST PAUL BOCUSE	LYON	22 au 26 février 2007		1					1	5	35	35	1 300		
METIER			2	Classe des bonnes pratiques LB - Maîtriser l'hygiène HACCP	SILLIKER	BORDEAUX	8 février 2007		1	2				3	7	49	147	263		
SECU		X	1	Formation vidéo	P. MORANT	ROYAN	30 mai 2007				1			1						
SECU			1	PRAPE	Mme Jaulin	CASINO ROYAN	12 et 19 juillet 2007	5	1		3			9	2	14	126	1 750		
SECU			1	PRAPE	Mme Jaulin	CASINO ROYAN	13 et 24 juillet 2007	3	1	1	4			9	2	14	126	1 750		
SECU			1	S.S.T	NCO	ECHILLAIS	14 et 15 février 2007	1						1	2	10,5	10,5	410		
SECU			1	Sensibilisation risque incendie	APF	ROYAN	30 octobre 2007	1		1	4			7	1	3,5	24,5		880	
SECU			1	Sensibilisation risque incendie	APF	ROYAN	31 octobre 2007				2			2	1	3,5	7			
SECU			1	SST nme Albert Frédéricq 05 46 83 25 03	NCO	ROYAN Salon	25 et 26 juin 2007	1	2		4			7	2	10,5	73,5	1 480		
SECU			2	Recyclage SST	NCO	ROYAN Salon	5 juillet 2007	6	1	3				10	1	3,5	35	327		
SECU			2	Recyclage SST	NCO	ECHILLAIS	10 septembre 2007	1	1					2	1	3,5	7	160		
SECU			2	Recyclage SST	NCO	ECHILLAIS	6 novembre 2007		2	1	2			5	1	3,5	17,5	240		
SECU			2	Recyclage SST	NCO	ECHILLAIS	18 décembre 2007	1						1	1	3,5	3,5	160		
SECU			2	S.S.L.A.P.	NCO	ECHILLAIS	15 au 26 octobre 2007							1	10	70	70	1 120		
SECU			2	SSIAP 2	NCO		4 au 15 février 2008	1						1	10	70	70			
METIER		X	2	Formation jeux / mas	SC	ROYAN	5 décembre 2007	1			6			7	1	5	35		256	
MANAGEMENT			1	Formation tuteur	Cipema	CHATELAILLON	6 décembre 07 et 7 janvier 08		1					1	2	14	14			
DIVERS	X		2	Bilan de compétence	CIBC	NIORT	11 décembre 07 au 29 janvier 08	1						1	6	21	21	1 260		
METIER		X	2	Formation abus jeu	G. CADAUGADE	ROYAN	20 novembre 2007	2			5			7	0,2	1,4	9,8			
8				TOTAL				41	25	26	72			8	172	108	718	1678	22 208	1 309

**SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DU CASINO DE
ROYAN**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 octobre 2007)

Exemplaire client

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 octobre 2007)

A l'associé unique,
Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan
Esplanade de Pontailac
17211 Royan Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.


Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2008.
PricewaterhouseCoopers Audit



Bernard Guinnier
Associé

Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan
Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros
Siège social : Avenue de Pontailac
17200 ROYAN
RCS 337 829 824 MARENNES

RAPPORT DE GESTION ANNUEL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2007

I - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Octobre 2007 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 9.678.422 euros (contre 9.963.667 euros au titre de l'exercice précédent) ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.655.985 euros (contre 6.605.084 euros au titre de l'exercice précédent).
- le résultat d'exploitation ressort à 3.210.211 euros (contre 3.517.638 euros au titre de l'exercice précédent).
- compte tenu d'un résultat financier de 70.714 euros (contre 75.663 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 3.280.924 euros (contre 3.593.300 euros pour l'exercice précédent).
- le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.982.449 euros (contre un bénéfice de 2.170.719 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 Octobre 2007, le total du bilan de la Société s'élevait à 4.932.044 euros (contre 5.205.132 euros pour l'exercice précédent).

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 3 juillet 2007, votre société a adopté la nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (SAS). De ce fait, le présent rapport rend compte également de la gestion de la société par le conseil d'administration de la société sous son ancienne forme pendant la période comprise entre le début de l'exercice et la date de sa transformation.

L'activité au cours de l'exercice 2006/2007 s'est poursuivie d'une manière normale.

La société a appliqué au 1^{er} novembre 2006 la vérification de l'identité à l'entrée des salles de machines à sous conformément à la réglementation en vigueur.

Le casino a installé de 2 tables de Hold'em poker et à supprimé la Boule.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR – EVENEMENTS POST CLOTURE

Depuis le 1^{er} novembre 2007, date d'ouverture de l'exercice en cours, l'activité de la société s'est poursuivie de façon normale et régulière.

A compter du 1^{er} janvier 2008, l'ensemble du casino sera non fumeur.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du code de commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

V - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.982.449 euros de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE	1.982.449 Euros
REPORT A NOUVEAU	2.449 Euros
DOTATION A LA RESERVE LEGALE	0 Euros
SOIT UN TOTAL DE	1.980.000 Euros
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	1.980.000 Euros
MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	66 Euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social 15 jours après la tenue de l'Assemblée Générale, soit à compter du 15 Avril 2008.

Ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du CGI.

2. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Montant par action	Avoir fiscal
2005/2006	2.160.000 €	72 €	
2004/2005	2.865.000 €	95.5 €	
2003/2004	2.445.000 €	81.5 €	

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VI – INFORMATIONS JURIDIQUES

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

La société Groupe Lucien Barrière détient 100 % du capital.

VII – ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE - COMMISSARIAT AUX COMPTES – CONVENTIONS REGLEMENTEES.

1. Situation des anciens administrateurs

Les membres du conseil d'administration de la société sous son ancienne forme de SA ont cessé d'exercer leur mandat le jour de la transformation de la société en SAS. Nous vous demandons cependant de leur donner quitus de leur gestion pour la période de l'exercice écoulé au cours de laquelle ils ont exercé leurs fonctions.

2. Renouvellement du mandat du président et du mandat du directeur général délégué.

Notre mandat de président de la société et celui de Madame COSSON Stéphanie, directeur général délégué, arrivant à expiration lors de la présente consultation, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à la consultation des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2008.

3. Renouvellement des autres membres du conseil collégial.

Nous vous demandons de renouveler également et pour la même période les autres membres du conseil collégial dont les fonctions arrivent à échéance à l'issue de la présente consultation.

4. Contrôle du commissaire aux comptes.

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

Les mandats de vos commissaires aux comptes se poursuivent.

5. Conventions réglementées

:

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la société et son Président ou son directeur général délégué.

VIII- FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Prises de participation

Néant.

2. sociétés contrôlées

Néant

Le Président

ANNEXES :

- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DU CASINO DE ROYAN

COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2008

En K€	B2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	
Jeux de tables	367
Machines à sous	7842
Restauration	1179
Autres Activités	22
TOTAL	9410
RESULTAT	
Jeux de tables	-125
Machines à sous	6641
Restauration	16
Artistique	-232
Accueil sécurité	-424
Marketing	-407
Finance	-172
Ressources humaines	-72
Juridique	-29
Services généraux	-390
Direction	-187
Entretien Maintenance	-395
Achat	39
Informatique	-69
M.O.B	4194
Taxe professionnelle	-173
Cahier des charges	-292
R.B.O	3729
loyers immobiliers	-162
E.B.O	3567
Frais de structure	-403
Redevance de Marque	-42
E.B.E	3122
Amortissements	-558
Produits Financiers	70
Impot société	-911
RESULTAT EXERCICE	1723



Casinos de France : l'interdiction du tabac fait chuter le CA de 10 %

PARIS, 4 avr. 2008 (AFP) -

Casinos de France, premier syndicat de la profession, a fait part vendredi de sa "très grande inquiétude" en publiant ses résultats du premier trimestre qui montrent une baisse de 10 % du chiffre d'affaires due, selon lui, à l'interdiction du tabac dans les lieux publics.

Dans un communiqué, Casinos de France, qui représente 104 des 197 casinos français, annonce que "la tendance brute observée en janvier et février s'aggrave avec une baisse globale du Produit brut des jeux (PBJ, différence entre les mises et les gains et équivalent du chiffre d'affaires des casinos) au premier trimestre 2008, à périmètre comparable, de 10 % par rapport au premier trimestre 2007".

En tendance annuelle comparable, ajoute Casinos de France, si l'on se réfère à la fin de l'année 2007 qui avait connu une augmentation du PBJ de 8 %, cette baisse au premier trimestre 2008 atteint 18 %.

"Cette situation extrêmement préoccupante, assure le syndicat, est attribuée à l'effet de l'interdiction du tabac (mesure entrée en vigueur le 1er janvier, ndlr) dont on pouvait espérer qu'il s'atténue peu à peu, ce qui n'est pas le cas".

Pour Casinos de France, "la situation économique de nombreux casinos devient délicate, avec des répercussions sur l'emploi et sur l'équilibre des concessions et donc sur celui des budgets des communes où ils sont implantés". Le casino Barrière de Toulouse, qui a ouvert en décembre 2007, devrait par exemple rapporter à la commune 10 millions d'euros par an.

Pour pallier cette baisse du chiffre d'affaires, Casinos de France demande donc aux pouvoirs publics un "assouplissement" des règles d'exploitation et des attributions des machines à sous.

Par ailleurs, l'organisation s'élève contre la "prolifération des sites illégaux sur internet" et rappelle que les jeux de casinos "en ligne" doivent être considérés "comme une offre complémentaire" de celle des casinos "en dur" de façon à "présenter les mêmes garanties de rigueur et de protection des joueurs que celles déjà appliquées en France dans les casinos".

C'est pourquoi, et "afin de trouver de nouveaux relais de croissance", le syndicat demande que l'offre de jeux de casinos en ligne soit réservée, au moins dans une première période d'évaluation, aux opérateurs de casinos en France "avec une fiscalité non discriminatoire par rapport aux offres existantes".

La France doit annoncer très prochainement l'ouverture des paris en ligne à la concurrence pour répondre à une exigence de la Commission européenne.

Casinos de France représente les casinos des groupes Barrière, Tranchant, Joa (ex-Moliflor), Cogit, Emeraude et une quinzaine de casinos indépendants, soit au total 61 % du chiffre d'affaires de la profession.

Pour la saison 2006-2007, les 197 casinos français ont enregistré un PBJ de 2,8 milliards d'euros.

pmg/ed/db

Afp le 04 avr. 08 à 13 22.

Ref : TX-PAR-BYY17.